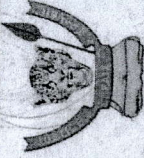


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 282/2024

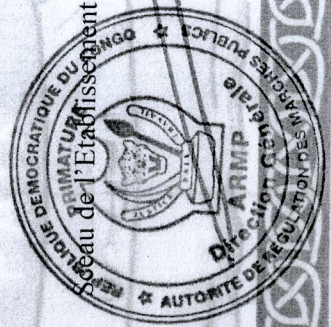
A LA SOCIETE CONGO MOTORS

Après avoir reçu le contrat du marché n° 002/ACOPRIM/DG/CGPMP/MF/AOI/02/2024, conclu avec l'Acoprime, pour un montant total hors taxe de dollars américains trois cent trente mille sept cent septante-cinq (USD 330 775) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille trois cent quinze, quarante-deux centimes (USD 2 315,42), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 20/12/2024.

Directeur Administratif et Financier

P. O. Bafende



M. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général